Centre de santé et de services sociaux
du Haut-Saint-François

ORDONNANCE COLLECTIVE	Initier et appliquer du NUPERCAÏNAL 1% lors d'hémorroïdes externes et/ou internes	DSI-OC-10
Référence à un protocole ☐ oui ☑ non	**Date de mise en vigueur :** 2009	**Date de révision :** 2012

Professionnelles habilitées à exécuter l'ordonnance et secteur(s) d'activité(s) visé(s) :

Infirmières habilitées possédant la formation, les connaissances et les compétences nécessaires.

Secteur(s) d'activités(s) visé(s) : ☐ CLSC:

☑ Hébergement

Groupe de personnes visées ou la situation clinique visée :

- Toute clientèle qui présente des hémorroïdes internes et/ou externes diagnostiquées

Activités réservées s'adressant aux infirmières :

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique
- Initier une mesure thérapeutique selon une ordonnance
- Administrer et ajuster des médicaments lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance

Intention thérapeutique :

- Soulager la douleur ou les malaises causés par des hémorroïdes externes et/ou internes.

Indications et condition d'initiation :

- Hémorroïdes externes et/ou internes.
- Douleurs anales suite à une constipation ou une diarrhée
- Démangeaisons anales

Contre-indications :

- Allergie, intolérance ou hypersensibilité au Nupercaïnal 1%
- Saignement rectal important

Limites/ référence au médecin :

- Suspicion d'hémorroïdes thrombosées
- Si non soulagée après 48 heures

Directives :

- Évaluer la douleur selon le PQRST
- Évaluer présence de saignement rectal, de lésions anales ou périanales ou suspicion d'hémorroïdes thrombosées
- Vérifier qu'il n'y a pas d'allergie, d'intolérance ou d'hypersensibilité à ce médicament
- **Administrer le Nupercaïnal 1% onguent en application locale externe (hémorroïdes externes) ou à l'aide de l'applicateur (hémorroïdes internes diagnostiquées) aux 4 heures et après chaque selle PRN pour un maximum de 48 heures. Aviser le médecin par la suite.**
- L'application de pansements humides tièdes pour 20 minutes avant l'application d'onguent est suggérée.
- Rechercher la cause (alimentation, constipation, diarrhée) et, si possible, corriger la situation.

Références aux méthodes de soins :

- AQESSS, Méthodes de soins infirmiers, méthodes 5.1.4 et 5.4

Source :

- CSSS de la Pointe-de-l'Île, ordonnance collective No DSI-OC-03, mai 2007
- CSSS de Memphrémagog, ordonnance collective No A-1.18 E)

PROCESSUS D'ÉLABORATION

Rédigé par : Lucie Desrosiers, adjointe à la Direction des soins infirmiers **Avec la collaboration de :**	

PERSONNES ET INSTANCES CONSULTÉES

☑ **CECII** ☑ **CMDP** ☑ **DSP** ☐ **CIIA** ☐ **CM**	

PROCESSUS D'APPROBATION

Approuvé par : Denis Payeur Directeur des soins infirmiers H Payeur Adopté par le CMDP	2009/03/12 Date 2009/03/12 Date